



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 122452

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les difficultés financières que rencontrent les personnes obtenant un titre de séjour « vie privée et familiale ». En effet, ceux-ci doivent payer différentes taxes avant même d'avoir droit au travail et d'obtenir des ressources. Ainsi, la taxe à acquitter pour l'ANAEM s'élevait en 2006 à 220 euros par adulte, une somme déjà très difficile à réunir pour des familles sans ressource. Mais le projet de loi de finances pour 2007 semble confirmer et aggraver davantage cette situation, car il prévoit des augmentations importantes de la plupart des taxes redevables pour les étrangers. Ainsi, le coût de la délivrance du premier titre de séjour passerait de 200 à 275 euros. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier aux difficultés financières rencontrées par ces étrangers qui sont pourtant en situation régulière sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122452

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3902